



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau des Installations Classées

n° 33138-1
Succession du n°33138

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le livre V, titre 1er du Code de l'Environnement;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation n°33138 en date du 16/10/2003 délivré à E.M.T., relatif à l'exploitation à RENNES, Rue Auguste Pavie, d'une installation de maintenance de matériel ferroviaire ;

Vu le courrier reçu le 1^{er} juillet 2010 en préfecture, par lequel Monsieur le directeur du TECHNICENTRE BRETAGNE SNCF, domicilié à RENNES 41, RUE AUGUSTE PAVIE, déclare avoir succédé à E.M.T. dans l'exploitation de l'installation désignée ci-dessus ;

Reconnait avoir reçu de Monsieur le directeur du TECHNICENTRE BRETAGNE SNCF, la déclaration prévue par l'article R512-68 du code de l'environnement pour l'exploitation de l'installation précitée.

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions imposées au précédent exploitant.

Rennes, le 2 juillet 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau

Marguerite TREGUIER